

## NOS CONVICTIONS, NOTRE ENGAGEMENT !

« **Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants** » :

article 5 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948.

« **Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait** » : Mathieu 25, 40.

Le 14 juin 1974, des chrétiens réunis chez les diaconesses de Versailles ont décidé de créer un mouvement œcuménique, indépendant, pour contribuer à dénoncer la torture et sensibiliser les Églises et communautés chrétiennes. Leur conviction : « **Rester indifférent, c'est être complice** ».

C'était la suite logique d'une réflexion entamée depuis quelques mois à l'initiative d'Hélène ENGEL et Edith DUTERTRE, filles de pasteurs, fondatrices de l'ACAT.

Les statuts ont été déposés le 17 septembre 1974 et la première assemblée générale s'est tenue le 7 décembre de la même année. L'intuition fondamentale de l'ACAT est de proclamer **l'incompatibilité absolue de la torture et de la peine de mort avec le message évangélique**. Une telle proclamation contient en elle-même une **exigence d'action**.

***La pratique de la torture est la négation de l'Homme poussée à l'extrême.***

Partout dans le monde, des hommes et des femmes refusent l'inacceptable et s'engagent pour remettre debout ceux qui gisent, terrassés par la souffrance physique et psychique.

Nous, chrétiens, quand nous nous engageons dans l'ACAT, nous partageons cette révolte et cette détermination.

Nous n'avons pas le monopole de la fraternité. L'approche chrétienne des Droits de l'Homme n'est pas la seule possible. Mais, parce que nous faisons l'expérience du Dieu aimant, nous nous sentons impérativement renvoyés vers nos frères, tous nos frères, particulièrement ceux qui sont victimes de la torture, de traitements cruels, inhumains, dégradants.

**Nous rejoignons ainsi « l'internationale de la dignité humaine » (Guy AURENCHE, ancien président de l'ACAT).**

Nous savons que la tâche est immense, le parcours pour faire reculer la torture semé d'embûches, que nous aurons à gérer des échecs, des déceptions ; que nous serons exposés à des moments de découragement.

Mais nous nous souvenons de la parole du Christ : « *En vérité, je vous le déclare, si vous avez de la foi gros comme une graine de moutarde, vous direz à cette montagne : "Passe d'ici là-bas" et elle y passera.* » (Mathieu 17,20)

C'est pourquoi ***nous ne dissocions pas la prière de l'action.***

Dans notre prière commune nous puisons l'énergie pour mener ce combat, dénoncer le mal tyrannique et son cortège d'injustices, ouvrir des voies de guérison et de libération : prière individuelle, prière en groupe, prière avec nos frères et soeurs en Christ invités dans les célébrations, prière qui toujours témoigne de notre engagement profond dans l'œcuménisme.

Nous savons aussi que l'Evangile est annoncé à tous, y compris aux tortionnaires. Si difficile que ce soit, nous les incluons dans nos prières. Nous savons que nous n'avons pas à pardonner au nom des victimes, mais que nous devons demander, espérer sans cesse la conversion des bourreaux.

Nous nous adressons à ceux qui commettent l'inhumain, nous voulons les confronter à leurs actes, dénoncer les atrocités à ceux-là même qui les font, à ceux qui les ordonnent.

Nous savons qu'inlassablement, nous devons les interpeller, nommer leurs victimes, leur rappeler les engagements internationaux pris par leurs États, faire appel chaque fois que cela est possible, opportun, à leur part d'humanité.

Par notre engagement, les actions que nous menons, **nous voulons être des veilleurs.**

**Veilleurs**, nous voulons aussi protéger celles et ceux qui, dans les pays où la torture est pratiquée, surmontent leur peur, refusent de se taire, prennent le risque de devenir à leur tour victimes.

**Veilleurs**, nous le sommes quand nous nous unissons chaque fois que possible aux hommes et femmes qui ne partagent pas notre foi, mais la même aversion pour la torture, la même détermination à la combattre, la dénoncer, mobiliser l'opinion publique mondiale contre ce fléau.

Avec eux, nous réclamons justice pour les victimes.

**Veilleurs**, nous nous adressons à nos frères et soeurs dans la foi au Christ ressuscité. Quand nous parlons, quand nous écrivons à nos Églises, nos paroisses, nos communautés, nous ne nous posons pas en donneurs de leçons.

Humblement mais fermement, nous leur disons qu'**en chaque victime de la torture, il y a le visage du Christ humilié, battu, trainé au Golgotha et crucifié.**

Nous leur disons qu'au bout du tunnel, il y a toujours pour les torturés la possibilité d'apercevoir la lumière. Nous proposons à nos frères et sœurs en Christ de nous rejoindre, de tenir avec nous les torches allumées.

Pour que nos actions soient efficaces, il faut, nous le savons, que l'ACAT soit **forte**.

**Forte** par sa vitalité démocratique. Nous savons combien il est important que nous participions à la vie de notre association : en étant présents à nos rassemblements chaque fois que nous le pouvons ; en participant directement ou par des procurations aux votes par lesquels nous choisissons celles et ceux qui l'animent et la conduisent ; en nous impliquant dans la réflexion collective.

**Forte** par l'atmosphère de fraternité et de respect les uns envers les autres que nous devons entretenir.

**Forte** par le respect des règles communes de fonctionnement que nous nous sommes données.

**Forte** par la rigueur de sa gestion.

**Forte** grâce au formidable et indispensable concours que nous apportent les hommes et les femmes, salariés de l'ACAT.

Nous apprécions, qu'ils portent les mêmes valeurs humaines que nous.

Nous savons qu'ils connaissent notre identité chrétienne qui est notre spécificité et qu'ils la respectent.

Nous sommes attentifs à ce que les responsables que nous nous choisissons leur assurent les meilleures conditions de travail possibles.

Ainsi, **nous nous engageons ensemble, adhérents, élus, salariés**, à concourir au recul de la torture et de la peine de mort, à la protection des victimes, à la défense du droit d'asile et à oeuvrer pour un monde plus juste et respectueux de la dignité de l'Homme.